

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « ECLAIRAGES DES ECOLES : LE BON COMPROMIS ? » (N° 1204 (PLR))

Séance du 29 septembre 2022

Point n° 6

Question :

Ecole de l'Oiselier :

Au vu des problèmes de pollution lumineuse connus à ce jour, de la consommation énergétique importante des anciennes installations ainsi que des coûts de réparation élevés et réguliers suite aux déprédations, est-il nécessaire de maintenir l'éclairage de ces parkings situés en zone sensible et systématiquement vides en dehors des périodes d'utilisation normale ?

Réponse :

L'école primaire de l'Oiselier, le parking en lisière de forêt et le parking des halles de sport sont actuellement éclairés en trois secteurs distincts.

- Les lumières vertes qui sont liées aux entrées du bâtiment scolaire doivent être maintenues pour limiter le vandalisme.
- Les lumières blanches du parking en lisière de forêt ainsi que les lumières le long des cheminements d'accès au bâtiment scolaire vont être prochainement éteintes de 23h00 à 6h00 du matin. Leur utilité est faible durant cette période et elles font régulièrement l'objet d'actes de vandalisme. Une entreprise de la place est mandatée pour réaliser ces adaptations d'horaires.
- Les lumières du parking des halles seront également éteintes de 23h00 à 6h00 du matin courant 2023. Elles sont englobées dans un projet d'éclairage des alentours du centre sportif.

Question :

Collège Thurmann :

Est-il judicieux de maintenir l'éclairage qui gêne également la faune et la flore environnante sur le bord du terrain de sport du collège Thurmann, également vide lorsque la lumière naturelle fait défaut, et qui est lui-même éclairé par les lampadaires situés sur la rue de Sous-Bellevue ?

Réponse :

Le projet d'assainissement de l'éclairage public en ville de Porrentruy prévoit le remplacement de ces 5 luminaires. Ceux-ci seront remplacés par des luminaires LED. Le projet d'abaissement et de détection de l'éclairage est le suivant :

- de 18-22h : abaissement à 50% / détection 100%
- de 22-00h : abaissement à 20% / détection 75%
- de 00-05h : abaissement à 20% / détection 50%
- de 05-08h : abaissement à 20% / détection 100%

Le remplacement des luminaires est planifié durant le 1^{er} semestre 2023.

12 septembre 2022

Le Conseil municipal